

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 26 JUIN 2025

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N° 39

PRESENTS: Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente); Mme DI CARO Sylvaine; Mme DEVESA Brigitte (en visio); M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; M. TRUCY Gérard; Mme HANOT Maryline (en visio); Mme PAGE Véronique; M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSARKOUN André;

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme HUARD Elisabeth ; M. SPANO Pierre; Mme SILVESTRE Catherine; Mme THUSTRUP Sylvie

POUVOIR(S) : Mme JOISSAINS Sophie (Présidente) (Pouvoir à M. CHEVALIER Eric); M. SPANO Pierre (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte), Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à M. BENSARKOUN André)

SECRETAIRE : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

OBJET : DVSA – ANIMATION – FETE DES SENIORS AU CIAM

Pour la 2^{ème} année consécutive, le service Animation Seniors organise la fête des seniors intergénérationnelle. Le CIAM à Aix-en-Provence a été choisi pour accueillir la manifestation le mercredi 10 septembre 2025.

A l'occasion de cet après-midi, il y aura le CIAM des ateliers autour des arts du cirque et d'un goûter proposé par un foodtruck.

Ateliers proposés par Le CIAM :

Le CIAM propose des ateliers autour de l'art du cirque (jonglage et hula hoop collectif, ateliers découvertes équilibre, trapèze) et démonstration de la classe étoile pour 130 seniors et 24 enfants du centre socio-culturel Jean-Paul Coste.

Le coût de cette manifestation est de 3 364.80 € TTC

Le choix du foodtruck est 3D PROMO

Il propose un goûter composé de crêpes, de churros, des boissons, bonbons et pop-corn à volonté.

Le coût forfaitaire de la prestation est 3 587 €

Il est également prévu de mettre à disposition des participants 4 bus selon le nombre de participants (3 bus pour les seniors et un bus pour les enfants).

Coût prévisionnel de la prestation 2 200 €

Cette manifestation est gratuite pour tous les participants.

Pour information, en 2024 l'organisation de la fête a représenté une dépense de 10 200 €.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

La loi d'adaptation de la société au vieillissement n° 2015-1776 du 28.12.2015,

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment L123-5,

Considérant l'organisation d'ateliers proposés par le service Seniors, Intergénérationnel et Lien social dans le but de favoriser le lien social, de ralentir la perte d'autonomie et de lutter contre l'isolement,

Les propositions de Mme DI CARO entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres,

DECIDE

- **D'APPROUVER** cette fête des seniors intergénérationnelle.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au compte 642 « achat d'études, prestation de service », rubrique du budget principal

Vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

01/07/2025
et de la publication le

01/07/2025